

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

DOCUMENT COMPTABLE



facile & rapide !

Dès aujourd'hui,
EN LIGNE :

- effectuez
votre déclaration,
- validez l'échéance
de son paiement,
- ne retournez aucun
document.

Contributions :

Intergros répond à toutes vos questions

0 809 102 112

Service gratuit
+ prix appel

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 n° 78-17 "Informatique et libertés", les informations nominatives contenues dans le présent document sont exploitées exclusivement par Intergros. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi s'exerce auprès d'Intergros.

BORDEREAU SIMPLIFIÉ 2018 DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE TAXE D'APPRENTISSAGE

AVANT LE 1^{er} MARS 2018

**Experts-comptable, Chefs d'entreprise
PILOTEZ ENSEMBLE LA TAXE D'APPRENTISSAGE !**

Verser la taxe d'apprentissage à INTERGROS, le seul collecteur pour le commerce de gros et international, c'est assurer davantage de moyens pour vos projets de formation et vos futurs emplois.

Le post-it est à votre disposition pour informer votre expert-comptable, si vous le souhaitez.

Intergros - Service Contributions
TSA 20 001 - 93889 Noisy-le-Grand Cedex
Tél. : 0 809 102 112 - Fax : 01 78 37 13 36

L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé du commerce de gros et international
Arrêté ministériel du 20 septembre 2011 - J.O. du 11 octobre 2011

0809 102 112

Un numéro unique pour obtenir des réponses à toutes vos questions

Versez votre Taxe d'apprentissage à Intergros est capital !

Agir en faveur de l'apprentissage, l'emploi et la formation

Collecteur unique de la taxe d'apprentissage pour le commerce de gros et international, au plan national, Intergros est le mieux placé pour répondre aux besoins des entreprises du secteur en matière d'emploi et de formation.

198
établissements
soutenus*

Les fonds versés à INTERGROS sont exclusivement mobilisés pour soutenir les établissements, CFA et lycées professionnels préparant aux métiers du commerce de gros et international.

27 000
étudiants
informés*

De nombreuses rencontres d'information en région et un stand sur les principaux salons étudiants permettent chaque année d'informer les jeunes sur les métiers et les opportunités d'un secteur d'avenir qui recrute.

*Données Février 2017



AVEC NOTRE CARTE INTERACTIVE, RETROUVEZ LES ÉTABLISSEMENTS, QUI FORMENT À VOS MÉTIERS, FINANCÉS PAR VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE



RETROUVEZ LES PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES EN 2017 SUR www.intergros.com

Pilotez la Taxe d'apprentissage avec votre expert-comptable



Pour sensibiliser votre expert-comptable à l'enjeu important que représente la taxe d'apprentissage pour la formation et l'emploi dans votre entreprise, Intergros a mis en place plusieurs outils :

- ➔ Un Post-It sur ce bordereau pour signaler vos choix à votre expert-comptable
- ➔ Une campagne d'information dans la revue des experts-comptables

En 2018, votre expert-comptable aussi participe à la performance du commerce de gros et international.



facile et rapide

Dès aujourd'hui, en ligne

AVANT LE
01.03.18

SUR



Pourquoi déclarer et verser en ligne ?



- ➔ La possibilité d'effectuer une seule déclaration et un seul paiement pour les deux contributions formation et taxe d'apprentissage
- ➔ Plus aucun document à retourner
- ➔ La garantie de la justesse des calculs
- ➔ Le rappel de vos informations N-1 concernant les apprentis et le choix des écoles
- ➔ La mise à jour des habilitations des écoles est réalisée en ligne ainsi vous choisissez avec certitude les écoles bénéficiaires
- ➔ Le choix de votre date de versement avec la garantie du respect de l'échéance légale

DÉCOUVREZ LE MODE D'EMPLOI VIDÉO SUR contributions.intergros.com

TPE, déclarez et réglez en ligne vos contributions et obtenez 50 % de budget formation en plus !*

Par exemple, une entreprise dont le budget formation disponible est de 2 000 € bénéficie d'un bonus de 50 % soit 1 000 € supplémentaires.

*réservé aux entreprises employant moins de 11 salariés

+ de **55**
millions
d'euros collectés*

+ de **9 900**
entreprises
versantes*

Intergros, 10 ans d'expérience de la Taxe d'apprentissage

*Données Février 2017

VERSEMENTS À EFFECTUER

AVANT LE 1^{er} MARS 2018



COMMERCE DE GROS ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

www.intergreros.com

0 809 102 112 Service gratuit + prix appel

Notice disponible sur
www.intergreros.com

SIÈGE SOCIAL	CORRECTIONS
Adhérent <input type="text"/>	
N° Siret : <input type="text"/>	N° Siret : <input type="text"/>
N° CCN (!) <input type="text"/>	N° CCN <input type="text"/>
Code NAF : <input type="text"/>	Code NAF : <input type="text"/>
Contact : <input type="text"/>	Contact : <input type="text"/>
Tél. : <input type="text"/>	Tél. : <input type="text"/>
Fax : <input type="text"/>	Fax : <input type="text"/>
e-mail : <input type="text"/>	e-mail : <input type="text"/>
(!) À renseigner ou vérifier et rectifier s'il y a lieu (cf. liste ci-dessous)	
Convention collective appliquée N° : <input type="text"/> Si CCN non renseignée ou inexacte, cochez celle dont relève votre entreprise	
<input type="checkbox"/> 3033 - Négoce en fournitures dentaires (IDCC 0635) <input type="checkbox"/> 3044 - Commerces de gros (IDCC 0573) <input type="checkbox"/> 3045 - Commerce de gros de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie et alimentation fine et des négociants-distributeurs de levure (IDCC 1624) <input type="checkbox"/> 3047 - Commerce de gros des Tissus, Tapis et Linge de maison (IDCC 1761) <input type="checkbox"/> 3100 - Importation-Exportation (IDCC 0043) <input type="checkbox"/> 3148 - Cce de gros de l'Habillement, Mercerie, Chaussure et Jouet (IDCC 0500) <input type="checkbox"/> Autre (précisez l'intitulé exact) : _____ Dans ce dernier cas, précisez l'activité principale exercée : _____	<input type="checkbox"/> 3154 - Négoce des Matériaux de construction (IDCC 0398, 0533, 0652) <input type="checkbox"/> 3165 - Négoce et Industrie des Produits du sol (IDCC 1077) <input type="checkbox"/> 3233 - Expédition et Exportation de Fruits et Légumes (IDCC 1405) <input type="checkbox"/> 3287 - Négoce de Bois d'œuvre et Produits dérivés (IDCC 1947) <input type="checkbox"/> 3311 - Quincaillerie, Fournitures industrielles, Fers-Métaux et Équipement de la maison (IDCC 0731, 1383) <input type="checkbox"/> 8888 - Commerce en gros des Bestiaux



COMMERCE DE GROS ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

www.intergreros.com

0 809 102 112 Service gratuit + prix appel

Adhérent :
N° Siret :
Raison Sociale :



Dès aujourd'hui, EN LIGNE :

- effectuez votre déclaration,
- validez l'échéance de son paiement,
- ne retournez aucun document.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous employez un ou plusieurs apprentis ET votre masse salariale (pour l'ensemble de vos établissements) n'excède pas 106 579 € (soit 6 fois le SMIC annuel) : vous êtes exonéré de tout paiement.

Établissements HORS ALSACE / MOSELLE

Salaires 2017* F x 0,68 % = + G

	Niveau de formation des stagiaires	
	Hors Quota A*	Hors Quota B*
H Nombre de jours ouvrés de stage = jours jours
I Forfait journalier	x 25 €	x 36 €
J Valorisation (brute) : H x I =	a	b
K TOTAL =	(a + b)	
L Déduction plafonnée à (G x 3 %) =		
		Reportez le plus petit montant → - <input type="text"/> M

*Niveau Hors Quota A = Formations de niveaux III, IV ou V : CAP, BEP, BT, BAC, BTS, DUT (jusqu'à BAC + 2)
 **Niveau Hors Quota B = Formations de niveaux I ou II : Licence, Maîtrise (BAC + 3 ou plus)

Établissements ALSACE / MOSELLE (départements 57, 67 et 68)

Salaires 2017** N x 0,44 % = + O

Total Taxe d'Apprentissage (G - M) + O = V
 Montant à verser à l'ordre d'INTERGROS

Les entreprises ayant des établissements en Alsace / Moselle et hors Alsace / Moselle complètent les cadres F et N

* Masse salariale des seuls établissements non implantés dans les répartements 57, 67 et 68

** Masse salariale des seuls établissements implantés dans les répartements 57, 67 et 68

Les sommes portées en cases F, H et N engagent votre responsabilité auprès des services fiscaux.

Veillez effectuer votre règlement à l'ordre d'INTERGROS et le transmettre accompagné du présent bordereau dans l'enveloppe retour fournie, adressée à : INTERGROS - Service Contributions - TSA 20 001 - 93889 Noisy-le-Grand Cedex

FORMATION PROFESSIONNELLE

Informations indispensables pour enregistrer votre déclaration

OBLIGATOIRE

Effectifs 2017 (annuels moyens)		CDI + CDD	dont CDD
Hommes	1	<input type="text"/>	3
Femmes	2	<input type="text"/>	4
Total	1 + 2	<input type="text"/>	3 + 4
Salaires 2017	Masses salariales	<input type="text"/> B	<input type="text"/> D

APPRENTIS sous contrat au 31/12/2017

E

ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Contribution unique
 $B \times 0,55\% =$ F

1 % CIF - CDD

$D \times 1\% =$ G

Total HT $F + G =$ H

TVA $H \times 20\% =$ I

Total TTC $H + I =$ J
 Montant à verser à l'ordre d'INTERGROS

ENTREPRISE DE 11 SALARIÉS ET PLUS

Contribution unique
 $B \times 1\% =$ K1

SI effectifs A ≥ 11 (FS11), pour la première fois en 2017 ou en 2016, Ou si effectifs A ≥ 10 (FS10), pour la première fois après 2012, contribution minorée :

FS11	FS10	Taux de contribution
<input type="checkbox"/> 2017	-	$B \times 0,55\% =$
<input type="checkbox"/> 2016	-	$B \times 0,55\% =$
-	<input type="checkbox"/> 2015	$B \times 0,55\% =$
-	<input type="checkbox"/> 2014	$B \times 0,70\% =$
-	<input type="checkbox"/> 2013	$B \times 0,90\% =$

K2

1 % CIF - CDD

$D \times 1\% =$ L

Total HT $(K1 \text{ ou } K2) + L =$ M

TVA $M \times 20\% =$ N

Total TTC $M + N =$ O
 Montant à verser à l'ordre d'INTERGROS

Les versements postérieurs au 28 février sont susceptibles de majoration fiscale (du double du versement)

La présente déclaration de Formation Professionnelle ne pourra donner lieu à rectification après le 31/12/2018

IMPORTANT

À défaut de paiement en ligne, établir 2 chèques :
 1 pour la Taxe d'Apprentissage,
 1 pour la Formation Professionnelle

La présente déclaration de Taxe d'Apprentissage ne pourra donner lieu à rectification après le 31/03/2018

En l'absence de versement, il convient de retourner la présente déclaration en précisant le motif : _____

Adhérent :
N° Siret :
Raison Sociale :

TAXE D'APPRENTISSAGE (suite)

OBLIGATOIRE si apprentis
sous contrat au 31 décembre 2017

Apprentis sous contrat au 31/12/2017⁽¹⁾

Un contrat de professionnalisation n'est pas un contrat d'apprentissage

Joindre la copie des contrats d'apprentissage

Nom et prénom de l'apprenti	N° UAIEF du CFA	Nom et adresse complète du CFA + Nom et code RNCP du diplôme	Date de fin de contrat	Coût de la formation
				€
				€
				€
				€
				€
				€
Si vous joignez une liste complémentaire, cochez cette case ⁽²⁾				<input type="checkbox"/>
Nombre total d'apprentis sous contrat au 31/12/2017	E	Total des coûts de formation	€	P
J'opte pour l'utilisation de fonds Hors Quota en complément du Quota si ce dernier ne permet pas de couvrir les coûts de formation des apprentis. Veuillez cocher la case si tel est le cas.			<input type="checkbox"/> oui	Q

(1) Tel que le prévoit la loi, le coût de formation des apprentis sous contrat au 31/12/2017 sera reversé au(x) CFA d'accueil.

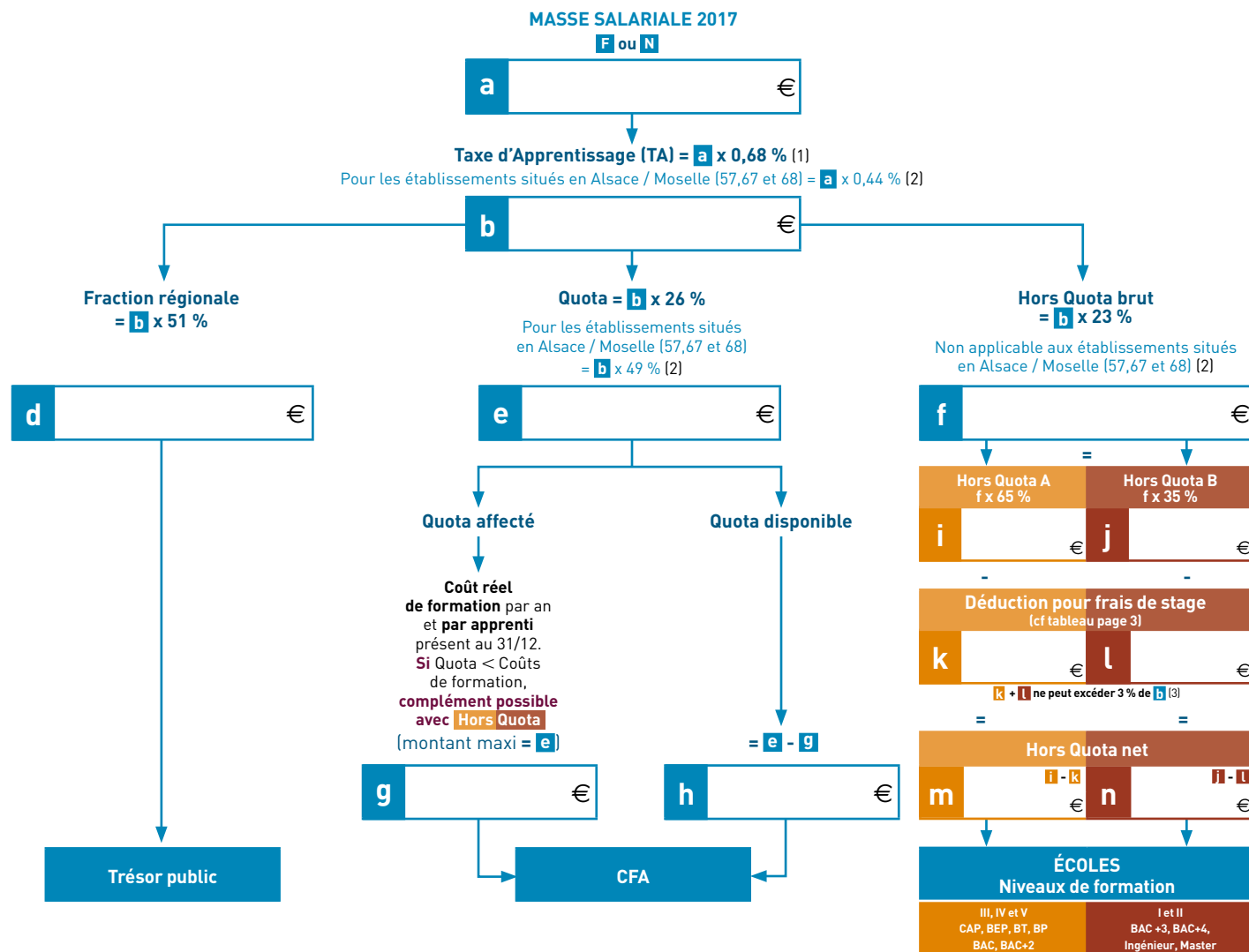
(2) Si vous avez plus de six apprentis sous contrat au 31/12/2017, vous devez agraffer au présent bordereau une liste complémentaire reprenant le modèle de présentation ci-dessus. **Dans ce cas, vous cochez la case prévue à cet effet.**

Date et cachet

Signature

La taxe d'apprentissage en 2018 (Masse Salariale 2017)

Aide au calcul en vue de reversements



(1) Loi n° 2015-288 du 05/03/2015, décrets n° 2015-985 du 28/08/2015, n°2015-986 du 29/08/2015,...

(2) Les établissements situés en Alsace / Moselle [57, 67 et 68] ne sont pas soumis au versement du Hors Quota ; le calcul de leur Taxe d'Apprentissage s'effectue au taux de 0,44 % (b = a x 0,44 %).

(3) Si (k + l) > (b x 3 %) alors minorez, comme vous le souhaitez, le montant porté en k et/ou l afin que le total de ces deux cases ne dépasse pas (b x 3 %).

Reversements *

Établissements bénéficiaires		Quota disponible	Hors Quota net		Montant Total
N° UAIEF	Nom - Adresse - Code postal - Ville		A	B	
Si vous joignez une liste complémentaire, cochez cette case		<input type="checkbox"/>			
TOTAUX		Maxi = h	Maxi = m	Maxi = n	Maxi = h + m + n

! Pour fiabiliser le reversement aux établissements de votre choix **1** renseigner leurs coordonnées complètes, **2** indiquer le montant pour chacun d'eux ou, à défaut, la répartition souhaitée (en%). Intergros effectue les reversements dans le respect des habilitations détenues, sans opérer de cumul entre les catégories A et B (décret 2015-985 du 28/08/2014) et dans la limite des fonds disponibles (À défaut, au prorata du montant demandé pour chaque établissement).

* En l'absence de choix de l'entreprise, INTERGROS finance les établissements qui dispensent les formations liées aux métiers de la profession.